



Séance du 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois de mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRERE Frédéric, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	8	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs CARRERE F., BARON P., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., Mmes BARROUILLET M-P., BATS C., BERGES G.

Procuration(s) :

M. BOURDEAU P., donne pouvoir à DUFAU B. ; Mme DEYRIS G., donne pouvoir à BARON P. ; M. LOUBERE Ch., donne pouvoir à CAZEAUX H. ; Mme DUPONT Nathalie, donne pouvoir à CARRERE F., Mme SAINT-AUBIN FREARD Nadine, donne pouvoir à BARROUILLET M-P.

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
24 février 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Mrs BOURDEAU P., CASSAGNE A., LOUBERE Ch, Mmes DEYRIS G., DUPONT N., SAINT-AUBIN FREARD N.

Date d'affichage
02 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. DUFAU Bertrand

et publication du

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CARRERE Frédéric, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 02 mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	70 574,61
- un excédent reporté de :	221 465,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	292 040,18
- un excédent d'investissement de :	40,46
- un déficit des restes à réaliser de :	123 010,00
Soit un besoin de financement de :	122 969,54

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	292 040,18
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	122 969,54
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	169 070,64

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 40,46

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Campagne,

Le Maire CARRERE Frédéric

